



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 janvier 2026

DOSSIER N° 2026 CP01 B 16 34

Objet : Création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) de la commune de Nivolas-Vermelle

Politique : Agriculture

Programme : Gestion de l'espace

Opération : Stratégie préservation foncier

Service instructeur : DATT/AFO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations
Montant budgétaire
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations
Montant budgétaire
Montant déjà réparti
Montant de la présente répartition
Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations
Autres (à préciser)

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier à onze heures, la commission permanente du Conseil départemental de l'Isère s'est réunie à l'Hôtel du Département sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice :	58
Présents :	51
Représentés :	7
Absents :	

Présents : M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, M. Franck GONNORD, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, Mme Aurélie Vernay

Représentés : M. Vincent Chriqui donne pouvoir à M. Julien Polat, M. Patrick Curtaud donne pouvoir à M. Bernard Perazio, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet donne pouvoir à M. Roger Marcel, M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle, Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Robert Duranton, M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Olivier Bonnard, M. André Vallini donne pouvoir à Mme Amélie Girerd

Absents :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 janvier 2026

DOSSIER N° 2026 CP01 B 16 34

Numéro provisoire : 8441 - Code matière : 9.2

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :
Administration générale - approuver les règlements divers et plans d'actions ;

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 02-02-2026

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil général de l'Isère n° 2012 BP G 12 04 du 15 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Isère n° 2018 DOB B 16 01 du 16 novembre 2018,

Vu la délibération du 17 mars 2025 par laquelle le conseil municipal de Nivolas-Vermelle a exprimé son accord sur le projet de périmètre PAEN,

Vu l'avis favorable de l'Etablissement public en charge du Schéma de cohérence territoriale Nord Isère du 12 juin 2025 sur ce projet de périmètre PAEN,

Vu l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de l'Isère du 26 juin 2025 sur ce projet de périmètre PAEN,

Vu l'enquête publique s'étant déroulée du 8 septembre 2025 au 9 octobre 2025 inclus sur ce projet de périmètre PAEN,

Vu le rapport et la conclusion favorable rendus le 8 novembre 2025 par Monsieur Denis CUVILLIER, Commissaire enquêteur désigné pour cette enquête publique,

Vu le rapport du Président N°2026 CP01 B 16 34,

Vu l'avis de la Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture,

DECIDE

conformément aux délibérations du 15 décembre 2011 de prise de compétence du Département sur les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et du 16 novembre 2018 fixant ses modalités d'intervention, et après une large phase de concertation copilotée par le Département, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la Chambre d'agriculture de l'Isère, la Commune de Nivolas-Vermelle, et associant les acteurs du territoire :

- de créer le PAEN de la commune de Nivolas-Vermelle, portant sur 101 hectares, tel que présenté dans le plan de situation et le plan de délimitation joints en annexes 1 et 2.

Pour :	58	M. Jean-Pierre Barbier, M. Daniel Bessiron, M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, M. Gérard Dézempte, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, M. Franck GONNORD, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Anne Gérin, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay
Contre :		
Abstention :		
Ne prend pas part au vote :		

Adopté à l'unanimité

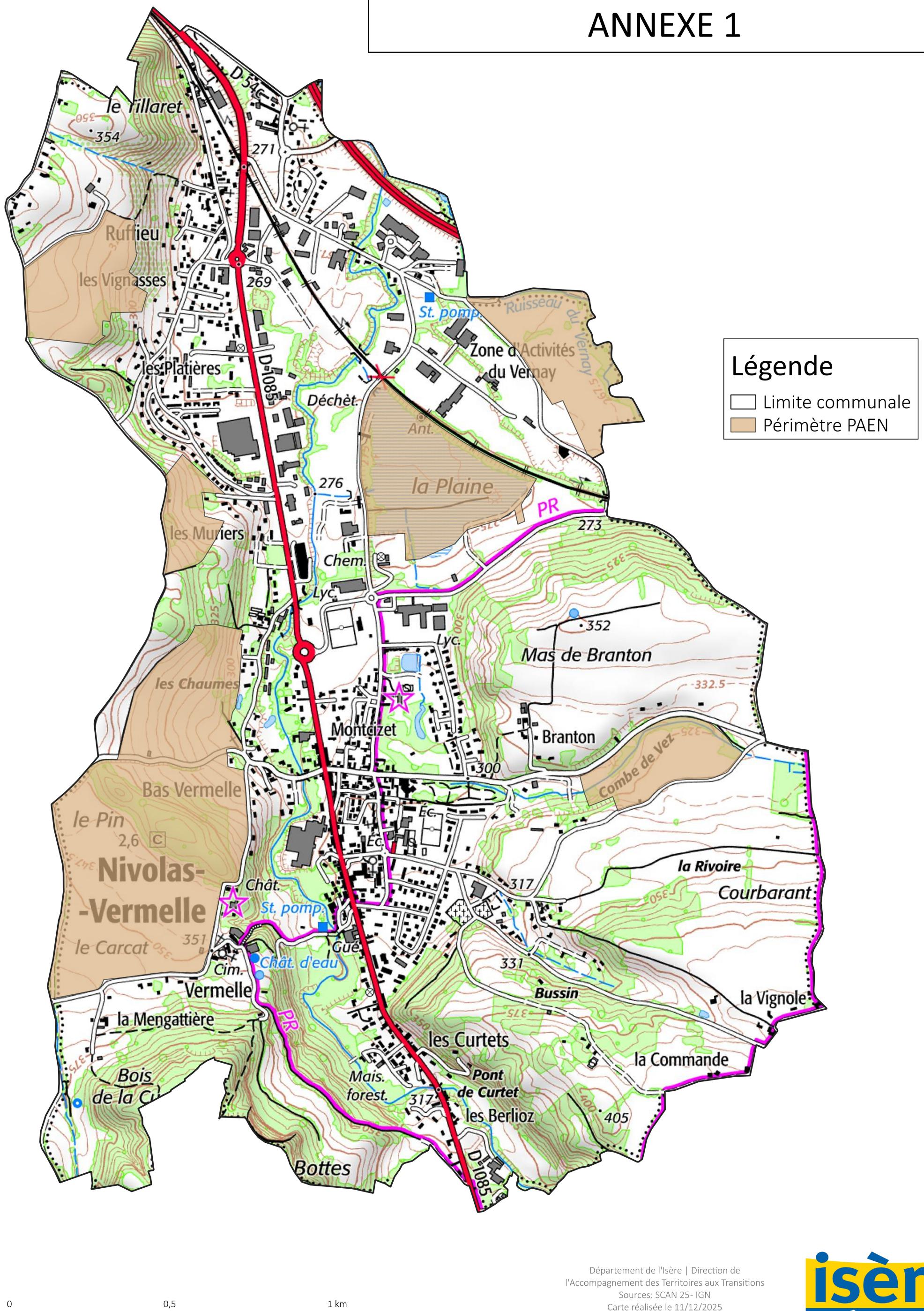
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

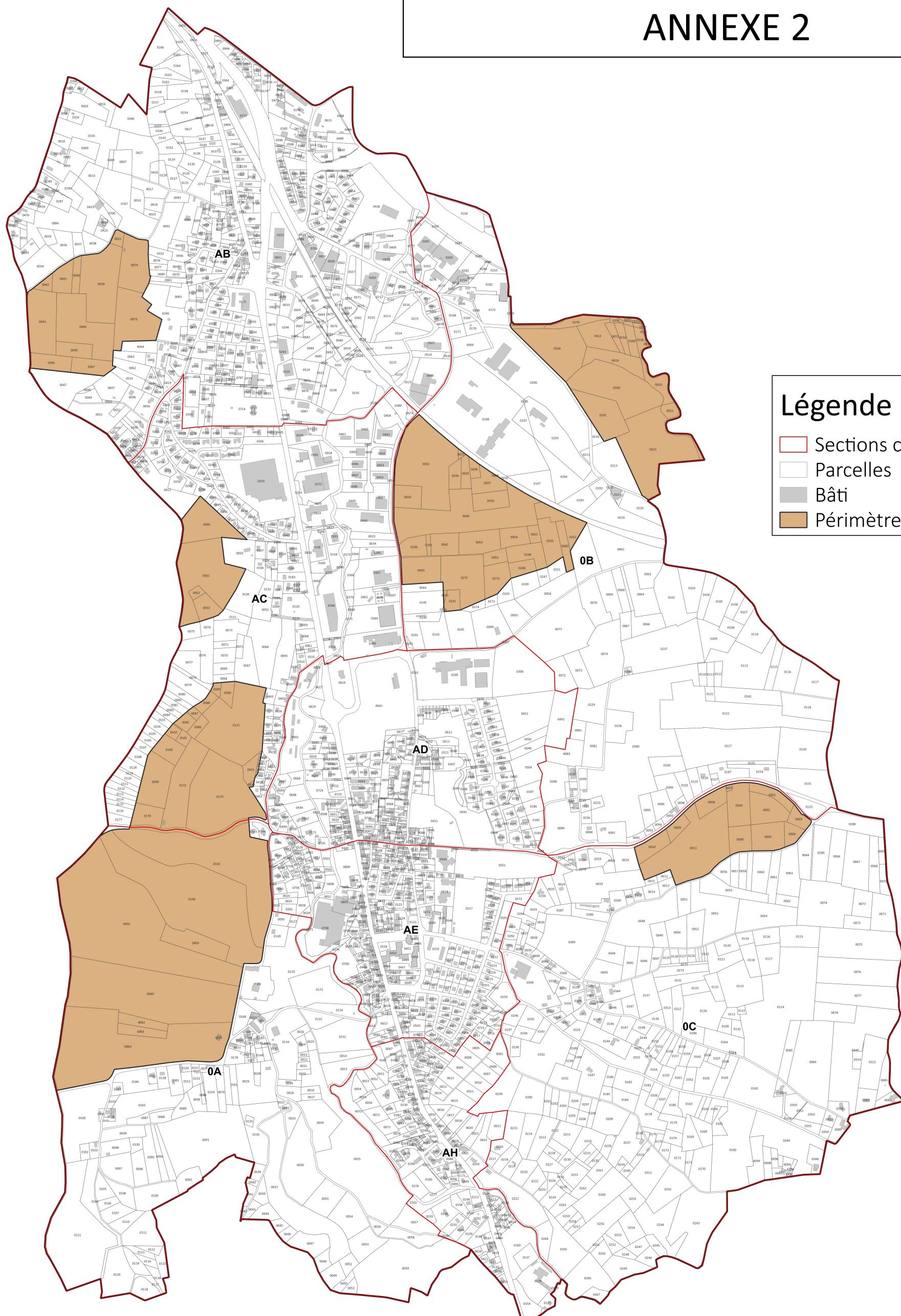
Périmètre PAEN de Nivolas-Vermelle
Plan de situation
ANNEXE 1



Périmètre PAEN de Nivolas-Vermelle

Plan de délimitation

ANNEXE 2



Légende

- Sections cadastrales (Red line)
- Parcelles (White)
- Bâti (Grey)
- Périmètre PAEN (Brown)